
	DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Envoyé en préfecture le 02/03/2020 Reçu en préfecture le 02/03/2020 Affiché le  ID : 078-200071074-20200128-20200010-DE
	Séance du 28/01/2020	N°2020/010

Le 28 janvier 2020 à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes « les Portes de l'Île-de-France », légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Alain PEZZALI.

Date de convocation :	21/01/2020	Nombre de membres du conseil communautaire	
Date de publication :	21/01/2020	Statutaires : 37 En exercice : 37	Présents : 30 Pouvoirs : 4 Votants : 34

Etaient présents (30 personnes, formant la majorité des 37 conseillers en exercice) :

Bennecourt
Didier DUMONT
Aziz ABCHAOUI
Alain GENTIL

Blaru
Joëlle ROLLIN

Boissy-Mauvoisin

Bonnières S/Seine
Jean-Marc POMMIER
Gaëlle AUFFRET
Jean-Raymond BANCE
Emmanuelle COTTIN
Annie CAILLABET

Bréval
Thierry NAVELLO
René LANNOU
Karine VIRASACK

Chaufour-lès-Bonnières
Gérard CLEMENT

Cravent
Jacky JOUBERT

Freneuse
Didier JOUY
Florence RAMIREZ
Estelle BAUDRY
Guy DEFLINE
Jean-Michel PELLETIER

Gommecourt
Jacques GUERIN

Limetz-Villez
Michel OBRY
Patricia GOSSELIN
Claude LASSEE

Lommoye
Antoinette SAULE

Ménerville
Sylvain THURET

Moisson

Neauphlette
Jean-Luc KOKELKA

Notre Dame de la Mer
Arlette HUAN
Jean-Luc Mailloc

Saint-Illiers-le-Bois
Claude NOEL

Saint-Illiers-la-Ville

La Villeneuve-en-Chevrie
Alain PEZZALI

Ont donné procuration :

M. Alain GAGNE à M. Jean-Luc KOKELKA ;
Mme Marie-France ANTOINE à M. Alain GENTIL ;
M. Jean-Louis FOURNIER à M. Claude NOEL ;
Mme Corinne MANGEL à Mme Florence RAMIREZ.

Etaient absents :

M. José PEREZ, M. Jean EONDA, M. Daniel GOURIOU.

Absent(s) excusé(s):

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

ID : 078-200071074-20200128-20200010-DE

Délibération n°2020/010 : Modification des tarifs des collectivités d'assainissement collectif de la CCPIF

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France ;

Vu la délibération n°2017/05 du 10 janvier 2017 et instituant la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France;

Vu la délibération n°2018/093 en date du 4 décembre 2018 et modifiant les tarifs d'assainissement de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France ;

M. le Président indique que, suite au contrat de délégation de service public établi avec la société Véolia, il convient de modifier le prix facturé aux administrés pour les prestations de contrôles de conformité.

Il propose de modifier en conséquence les prix facturés aux administrés pour ces prestations tels qu'ils seront facturés par la société Véolia dans le cadre de son contrat de délégation.

Bordereau des prix au 01/07/2019 pour l'assainissement domestique :

1 - Contrôle d'un branchement d'assainissement collectif (dans le cadre d'un aménagement privé ou avant la mise en vente d'un bien ou à toute autre occasion) :

L'unité	180 € TTC
La contre visite	129,60 € TTC

2 - Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif :

L'unité	145 € TTC
La contre visite	80 € TTC

3 - Contrôle de conception et de réalisation d'une installation d'assainissement non collectif :

Étude du dossier technique	80 € TTC
Contrôle de réalisation de l'installation	145 € TTC
La contre visite	80 € TTC

4 – Diagnostics assainissement non domestique

Cas n°1 : Diagnostic Assainissement avec autorisation spéciale de déversement pour les établissements non domestiques n'ayant que des rejets domestiques (pas de prescription technique)	216 € TTC
Cas n°2 : Diagnostic Assainissement avec autorisation spéciale de déversement comportant définition de prescriptions techniques, y compris visite de contrôle après travaux de mise en conformité	696 € TTC

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

ID : 078-200071074-20200128-20200010-DE

Cas n°3 : Diagnostic Assainissement avec autorisation spéciale de déversement comportant définition de prescriptions techniques, y compris visite de contrôle après travaux de mise en conformité Cas d'un changement de titulaire de contrat de déversement sans chargement d'activité	360 € TTC
Cas n°4 : Diagnostic Assainissement avec autorisation spéciale de déversement et convention spéciale de déversement, y compris visite de contrôle après travaux de mise en conformité	3000 € TTC
Visite de contrôle, dans le cas d'un constat de non-réalisation de travaux prescrits et persistance d'une non-conformité aux prescriptions	75,60 € TTC
Visite supplémentaire Cas n°1 à 3	123,60 € TTC
Visite supplémentaire Cas n°4	312 € TTC

Après avoir entendu M. le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le nouveau bordereau de prix pour les contrôles de conformité.

Dit que ce bordereau sera annexé au règlement d'assainissement.

Freneuse, le 29 janvier 2020.

Le Président



Alain PEZZALI
Maire de La Villeneuve-en-Chevrie